



MAIRIE DE NANÇAY

18330

Téléphone : 02.48.51.81.35

E-mail : mairie@nancay.fr

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 26 JUIN 2026

DÉLIBÉRATION N°2026_06_0009

**Nombre de conseillers en
exercice : 15**

Présents : 12

Votants : 13

Date de la convocation :
19/06/2026

Date d'affichage :
19/06/2026

**OBJET : Vote des tarifs de la
garderie**

L'an deux mille vingt-six le vingt-six juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Nançay, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle de la Mairie sous la présidence de Monsieur Alain URBAIN, Maire.

Présents : Mesdames BERT, BOUGIS, DESSENS, FONTENY, GAUVIN, MARY,
Messieurs, PERRIER, PRÉTEUX, RAGOBERT, THEULOT, URBAIN,
VANDENABEELE.

Monsieur BAILLY est arrivé au point n°4

Excusés : Monsieur Kévin VILLERET et Madame Astrid NOULHIANE

Absents : /

Secrétaire : Madame Murielle BOUGIS

Monsieur Kévin VILLERET a donné pouvoir à Monsieur Alain URBAIN

Le conseil municipal, après en, avoir délibéré, à l'unanimité,
décide de maintenir les tarifs 2025/2026 de la garderie comme suit, au 1^{er}
septembre 2026 sous réserve d'un changement en cours d'année scolaire:

Quotient familial	< 400 €	401 € ≤ QF < 586 €	587 € ≤ QF < 1 000 €	QF ≥ 1 001 €
matin	1.95 €	2.00 €	2.05 €	2.10 €
après-midi	3.05 €	3.10 €	3.15 €	3.20 €

Fait à Nançay, le 27 juin 2026

La secrétaire,

le Maire,

Certifié exécutoire

Reçu en préfecture ou en Sous-
Préfecture le :

Publié ou notifié le :

Murielle BOUGIS.

Alain URBAIN.

Délibération mise en ligne sur le site de la Commune, le 30 juin 2026.